

# C.F.A. des Métiers de l'Agriculture

## Unité de Formation en Apprentissage Saint-Nicolas (UFA)

10, avenue de la division Leclerc - 91430 Igny - ☎ 01 69 35 15 01 - 📠 01 69 41 85 72  
Membre du CFA en réseau des métiers de l'agriculture et du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

### ATTESTATION DE REGLEMENT

**Note de service du Ministère de l'Agriculture  
en date du 7 mars 1988**

Je soussigné(e) : .....  
(à remplir par le responsable légal pour les candidats mineurs)

- inscrit en CAPA** :  Ouvrier horticole première et deuxième année  
 Jardinier Paysagiste première et deuxième année

m'engage à régler les frais de demi-pension selon l'échéancier ci-dessous :  
La première échéance est à payer par chèque à l'inscription, obligatoirement

### PENSION

	Montant dû	Payé la somme de	Par chq n°/PRA le
Frais de gestion	<b>128 €</b>		Par chq n°
Echéance 09 / 2016	<b>185 €</b>		Par chq n°
Echéance 10 / 2016	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 11 / 2016	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 12 / 2016	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 01 / 2017	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 02 / 2017	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 03 / 2017	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 04 / 2017	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 05 / 2017	<b>185 €</b>		Par prélèvement
Echéance 06 / 2017	<b>185 €</b>		Par prélèvement

**Les prix sont établis en tenant compte du calendrier d'alternance et répartis sur 10 mois de l'année soit de septembre à juin inclus. Sauf absence prolongée (session complète) aucun décompte ne sera consenti.**

**En cas de difficulté persistante dans le recouvrement de la facture, les frais supplémentaires seront facturés en sus du principal.**

Faire précéder la signature de la mention  
" bon pour accord "

Date :            /            / 2017

Signature :  
(du responsable légal pour les mineurs)